



# VIDE GRENIER

## CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX SAVOIE HANDBALL

### DIMANCHE 03 MAI 2026



Règlement intérieur à conserver

Règlement intérieur à l'usage des vendeurs pour le vide grenier organisé par le Chambéry La Motte-Servolex Savoie Handball à la Halle Decroux – place Rémi Catin – 73290 La Motte Servolex

**Article 1 :** Le vide grenier du Chambéry La Motte-Servolex Savoie Handball est ouvert à tout particulier majeur, non professionnel, qui en fait la demande.

**Article 2 :** Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce règlement.

**Article 3 :** L'inscription est soumise à la réception par l'organisateur d'une copie de la pièce d'identité et du règlement selon le tarif défini dans l'article 7, dans la limite du nombre d'emplacements disponibles (entre 30 et 35 emplacements intérieurs et entre 60 et 65 emplacements extérieurs).

**Article 4 :** L'emplacement sera attribué par l'organisateur et cet emplacement devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité de tous.

**Article 5 :** Aucun véhicule ne sera admis sur la place devant la halle Decroux, même pour le déchargement.

**Article 6 :** Les organisateurs placeront les exposants sur les emplacements entre 6h00 et 8h00. Vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 17h00.

**Article 7 :** Le prix de l'emplacement est fixé à 8 € pour 2 mètres linéaires à l'extérieur (place Rémi Catin) et 10 € pour 2 mètres linéaires à l'intérieur de la halle Decroux.

**Article 8 :** Chaque exposant est tenu de prévoir le matériel nécessaire : table, chaises, tréteaux, parasol, protection contre le soleil ou la pluie, etc...

**Article 9 :** Les exposants ne peuvent vendre ni boissons, ni alimentation, prestations assurées par le club du CSMBHF

**Article 10 :** Il n'y aura pas de remboursement des inscriptions, même en cas d'absence justifiée ou d'intempéries.

**Article 11 :** Les espaces devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment du départ. Des poubelles seront mises à votre disposition. Le départ ne sera autorisé qu'après contrôle de l'emplacement et validation par l'organisateur.

✂-----

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### VIDE GRENIER – DIMANCHE 03 MAI 2026

Nous faire parvenir bulletin d'inscription + règlement à l'ordre du Chambéry La Motte-Servolex Savoie Handball + photocopie recto/verso de la pièce d'identité :

- soit par courrier à : CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX SAVOIE HANDBALL – 250 rue Le Cheminet – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
- soit en déposant ces documents :
  - . dans la boîte aux lettres du Chambéry La Motte-Servolex Savoie Handball située 250 rue le Cheminet à La Motte-Servolex jusqu'au **29/04/2026 – 12h**
  - . lors d'une des 2 permanences organisées au gymnase de Leya – rue de la Briquerie à La Motte-Servolex :
    - + le **vendredi 24/04 de 16h30 à 18h30** OU le **mercredi 29/04 de 16h30 à 18h30**

Bulletin servant d'attestation jointe au registre de l'organisateur pour la remise à la Mairie de La Motte-Servolex

**Nota : Tous les champs doivent être renseignés, sinon l'inscription ne sera pas acceptée**

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à Ville : ..... Département : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Tél : .....

**Pièce d'identité (entourez) : Carte d'identité – Permis de conduire – Passeport N° .....**

Délivré(e) le : ..... par la Préfecture de : .....

Déclare sur l'honneur : de ne pas être commerçant(e) – ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce) – ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal) – avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur.

Nombre d'emplacement intérieur : ..... x 10 € – Total : ..... €

Nombre d'emplacement extérieur : ..... x 8 € – Total : ..... €

**Les réservations seront validées par retour de SMS avec le(s) numéro(s) d'emplacement(s) attribué(s)**

Fait à ..... Le .....

Signature **OBLIGATOIRE**